

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016**

**Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 22 novembre 2016, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore**

<b>Etaient présents :</b>	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mmes COMUZZI, M. BARDE Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
<b>Excusés :</b>	M. Michel MOINE, Mme Cécile PERRET,
<b>Pouvoirs :</b>	M. Michel MOINE à M. Daniel ANSELMETTI Mme Cécile PERRET à Mme Edda GRASSET
<b>Secrétaire de séance :</b>	Mme Laurence SANCHEZ-ROL

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2016 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

**MARCHES FORMALISES SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

**Marché signé le 23/11/16** RESTRUCTURATION & EXTENSION DE LA MAIRIE

Nature : lot 9 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Entreprise : GIROD MORETTI, 01 BEARD GEOVREISSIAT

Montant : 143.000 € HT



**MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



**DECISIONS PRISES** dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

N° 2016-042 – Signature du marché LEBLANC ILLUMINATIONS de 4.980,40 € HT soit 5.976,48 € TTC pour l'achat de fournitures.

N° 2016-043 – Signature du marché GROUPE FORCES de 2628 € HT soit 3.153,60 € TTC pour la formation professionnelle initiale et recyclage de conduite en sécurité des engins – CACES



**DELIBERATION 2016067 – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX ET A LEURS ENFANTS**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'offrir des « CADO Chèque » proposés par la Banque Postale aux conditions ci-après :

\* d'une valeur de 160 €/agent à l'ensemble du personnel communal ayant travaillé au cours de l'année 2016, soit 16 agents concernés (15 agents permanents, 1 agent contractuel),

\* d'une valeur de 100 €/agent ayant travaillé à temps complet sur une durée déterminée au cours de l'année 2016, soit 1 agent,

\* d'une valeur de 40 €/enfant jusqu'à l'âge de 11 ans, soit 8 enfants concernés pour le personnel communal ayant travaillé en 2016.

**DELIBERATION 2016068 – CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE – Période 2017 - 2020**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'adhésion au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion de l'Ain avec la Société Gras Savoye Rhône Alpes Auvergne et la compagnie d'assurance CNP, pour une durée de 4 ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

**DELIBERATION 2016069 – TARIFS CONCESSIONS FUNERAIRES 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de maintenir** les tarifs ci-dessous au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit :

<b>SERVICE FUNERAIRE</b>	<b>DUREE</b>		<b>TARIF</b>
<b>CIMETIERE</b>	CONCESSIONS	15 ans	200 €/emplacement
	TERRAIN	30 ans	300 €/emplacement
<b>COLOMBARIUM</b>	URNE CASE de 40x40x40 cm	15 ans	200 €
		30 ans	300 €
<b>CAVURNES</b>	CONCESSIONS	15 ans	200 €
		30 ans	300 €

Et précise que les concessions pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

### **DELIBERATION 2016070- TARIFS SERVICE RECEPTION 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **maintenir**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les tarifs pour la participation aux frais de fonctionnement des salles communales comme suit :

	Salle polyvalente La Vignette	Salle de l'étage La Vignette	Salle du stade (foot)	Salle Place de l'Eglise
Associations locales de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personnes de la commune	400 €	150 €	130 €	200 €
Comités d'entreprise de la commune	400 €	150 €	130 €	200 €
Associations extérieures à la commune	400 €	150 €	150 €	200 €
Personnes extérieures à la commune	800 €	400 €	350 €	500 €

### **DELIBERATION 2016071 – TARIFS SERVICE VAISSELLE 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **maintenir** les tarifs ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PERTE/CASSE/DETERIORATION</u>
COUVERTS	2 €
AUTRES ARTICLES DE VAISSELLE	4 €

### **DELIBERATION 2016072 – TARIF SERVICE LOCATION DE MATERIEL 2017**

Le Conseil Municipal décide de **maintenir** au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les tarifs de prêt de matériel pour les habitants d'Izernore comme suit :

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PRET</u>
1 chapiteau (6 m x 4 m)	100 €
1 table et 2 bancs	5 €

### **DELIBERATION 2016073 – TARIFS DES SERVICES DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **maintenir au 1<sup>er</sup> janvier 2017** les tarifs comme suit :

<b>I - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS INDIVIDUELS</b>
---

### **1/ Fixation des DROITS D'ENTREE AU MUSEE**

<b>NATURE DES TARIFS</b>	<b>DROIT D'ENTREE AU MUSEE (visite libre)</b>
Adulte (plein tarif)	2 € / personne
Jeune jusqu'à 18 ans	GRATUIT
Personnel des musées, enseignants préparant une visite scolaire	GRATUIT
Etudiants, demandeurs d'emploi (tarif réduit accordé sur présentation de justificatifs)	1 € / personne

### **2/ Fixation des TARIFS DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE MUSEE**

- ***VISITES GUIDEES (SUR RESERVATION)***

<b>NATURE DES TARIFS</b>	<b>VISITE GUIDEE DU MUSEE</b>	<b>VISITE GUIDEE DU MUSEE ET DU SITE ARCHEOLOGIQUE</b>
ADULTE	3 € / personne	5 € / personne
JEUNE JUSQU'A 18 ANS	GRATUIT	GRATUIT

- ***ATELIERS PEDAGOGIQUES***

<b>NATURE DES TARIFS</b>	<b>ATELIERS PEDAGOGIQUES</b>
ENFANT (de 7 à 10 ans)	2 € / enfant

*A noter : Les ateliers pratiques proposés par le musée s'adressent au jeune public dès 7 ans et ce jusqu'à 10 ans*

**3/ APPLICATION DE LA GRATUITE POUR TOUS** (droits d'entrée au musée et animations) dans le cadre des **MANIFESTATIONS NATIONALES** (Journées Nationales de l'Archéologie, Nuit Européenne des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science)

### **4/ VISITES GUIDEES DU SITE ARCHEOLOGIQUE PAR LE MEDIATEUR DU MUSEE**

<b>NATURE DES TARIFS</b>	<b>VISITE GUIDEE DU SITE ARCHEOLOGIQUE PAR LE MEDIATEUR DU MUSEE</b>
ELEVE COLLEGE - LYCEE	1 € / élève

## 5/ ANNIVERSAIRE AU MUSEE

NATURE DES TARIFS	VISITE DU MUSEE + ATELIER PEDAGOGIQUE
ENFANT A PARTIR DE 6 ans	5 € / enfant

## 6/ ACTIVITES CONTES

NATURE DES TARIFS	VISITE DU MUSEE + ATELIER PEDAGOGIQUE
ADULTES	5 € / enfant
ENFANT A PARTIR DE 8 ans	2 € / enfant

## **II - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS GROUPES**

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée au musée (visite libre)	Visite commentée « Au temps d'Isarnodurum »	Visite guidée du musée	Visite guidée du musée et du site	Ateliers pédagogiques	Enquête archéologique	Atelier de cuisine antique
Groupes scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)	GRATUIT	Forfait de 240 € (cf. tarif du prestataire)			2 € / élève	1 € / élève	Forfait de 50 €
Ecole d'Izernore	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Centres de loisirs	GRATUIT	Forfait de 240 € (cf. tarif du prestataire)			2 € / élève	1 € / élève	Forfait de 50 €
Centre de loisirs « Les Grillons »	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Groupe de visiteurs handicapés	GRATUIT				GRATUIT	GRATUIT	
Groupe adulte hors scolaires et centres de loisirs	1,50 € / personne		3 €/personne	5 €/personne			

*A noter : La gratuité est appliquée aux accompagnateurs (droits d'entrée, visites et ateliers).*

### III - MUSEE SERVICE PRESTATION - TARIFS DIVERS

CONFERENCES		
INTERVENTIONS SPECIFIQUE OU CONFERENCE	TARIF FORFAITAIRE	FRAIS DE DEPLACEMENT
SITE D'IZERNORE	80 €	NEANT
AUTRES COMMUNES	80 €	TARIF DE L'ADMINISTRATION

#### DELIBERATION 2016074 – TARIF SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit :

#### TARIF GENERAL :

##### POUR L'EAU : INCHANGE

↪ Redevance annuelle fixe	<b>22.00 € HT</b>
<i>Soit 11.00 € HT pour chaque période semestrielle</i>	
↪ Prix du m3 réel consommé	<b>0.552 € HT</b>
↪ Prix du remplacement des compteurs d'eau gelés	<b>75.00 € HT</b>
↪ Frais d'ouverture et fermeture de l'alimentation en eau	<b>30.00 € HT</b>

##### POUR L'ASSAINISSEMENT :

- ↪ de 0 à 6000 m3 **0.70 € HT**
- ⊗ Décide que les foyers d'habitation des agriculteurs sont soumis au tarif général pour l'eau et l'assainissement.

#### TARIF POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

##### POUR L'EAU : INCHANGE

↪ Redevance annuelle fixe	<b>22.00 € HT</b>
<i>Soit 11.00 € HT pour chaque période semestrielle</i>	
↪ de 0 à 1000 m3 d'eau, prix du m3	<b>0.552 € HT</b>
↪ à partir de 1001 m3 d'eau, prix du m3	<b>0.262 € HT</b>

##### POUR L'ASSAINISSEMENT :

↪ Le Conseil Municipal prend note que les exploitations agricoles ne doivent pas rejeter les eaux usées de leur exploitation dans le réseau communal, mais décide que les exploitations qui les rejetteraient seraient soumises à la redevance assainissement prévues au tarif général ci-avant,

⊗ Rappelle que les redevances prélèvement d'eau, de pollution domestique et de modernisation des réseaux sont ajoutées aux tarifs communaux et reversées à l'Agence de l'Eau,

⊗ Décide de continuer à faire deux relèves de compteurs d'eau par an.

Les abonnés recevront donc deux factures d'eau dans l'année avec une redevance fixe de 11.00 € HT soit 11.60 € TTC pour chaque période semestrielle,

☒ Décide de maintenir la redevance d'assainissement applicable aux usagers alimentés en eau potable par une source extérieure au réseau et rejetant dans le réseau d'assainissement collectif les eaux usées, sur la base forfaitaire de 30 m3 par an et par personne habitant dans le logement,

- Confirme l'autorisation aux usagers de mettre en place un dispositif de comptage posé et entretenu à leurs frais sur leur réseau d'eau potable, et se voir facturer la mesure directe de leur consommation. Les relevés seront transmis directement et semestriellement au service de l'assainissement, par l'utilisateur suivant un échéancier établi par la commune,

#### **DELIBERATION 2016075 – DISTRACTION DU REGIME FORESTIER POUR 2 PARCELLES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'application et de la distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-après :

Application du régime forestier

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha
Izernore	C	422	La Triquière	0.9187
<b>Total</b>				<b>0.9187</b>

Distraction du régime forestier

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha
Izernore	C	767	Aux quatre-Buis	0.3894
<b>Total</b>				<b>0.3894</b>

#### **DELIBERATION 2016076 – ACQUISITION FONCIERE RUE DE LA MODE ET ROUTE DE BUSSY**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir à l'Euro symbolique auprès de l'entreprise INJECTOID les parcelles cadastrées AI 231 et AI 233 pour une surface totale de 212 m<sup>2</sup> afin d'améliorer la sécurité des piétons et la circulation des véhicules. Il donne son accord pour la prise en charge des frais de notaire par la commune.

#### **DELIBERATION 2016077 – DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DU PONT DU VOIRLE**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réhabilitation du pont du Voirle selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

MAITRISE D'ŒUVRE ET AUTRES	30.000 € HT
TRAVAUX	<u>118.000 € HT</u>
Soit un total de	148.000 € HT

#### **DELIBERATION 2016078 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL N° 214**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le virement de crédit du compte 020 – dépenses d'imprévus d'un montant de 55.000 € et du compte 2111 – Terrains nus – opération 142 d'un montant de 65.000 €, soit un total de 120.000 € pour le budget BALCONS OIGNIN – Avance

#### **DELIBERATION 2016079 – DECLARATION DE LOI SUR L'EAU POUR LE PROJET « LES BALCONS DE L'OIGNIN**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant le projet « les BALCONS de l'OIGNIN ».

## **DELIBERATION 2016080 – BAIL DE LA POSTE – CHANGEMENT DE DESTINATION AU 01.12.2016**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la modification de destination initiale du bail du bureau de poste et de l'étendre à l'usage de point de renseignement, d'orientation et de mise en relation des usagers avec des opérateurs dans le cadre du développement des Maisons de Services Au Public (MSAP).

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement en cours du recrutement d'un agent au poste « marchés publics ». Une seconde annonce a été publiée au grade d'attaché territorial.

### **URBANISME**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention signée entre la commune d'Izernore et la CC Haut Bugey pour la mise à disposition du service instructeur du droit des sols.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'enquête publique du SCOT et de la permanence du commissaire enquêteur en mairie le 29 novembre 2016.

### **SECURITE**

Le Conseil Municipal évoque la création d'une « zone 30 km/h » rue de l'Oignin, et la création d'une « zone 50 km/h » route de Bussy.

### **EAU / ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la charte eau/assainissement mise en place par la CC Haut Bugey.

### **TRAVAUX**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des différents travaux en cours :

Extension de la mairie : Fermeture de l'ancienne porte d'accès à l'étage de la mairie

Bureau des Grillons : les travaux sont terminés

Giratoire route de Bussy : un léger retard sur l'avancée des travaux a été constaté

La Cure : remplacement de chaudière à prévoir, devis en cours

Projet commercial : suite à la visite aux Bâtiments de France, il faudra prévoir des modifications de couleur et une séparation entre les balcons.

Une réunion de travaux est programmée le 6 décembre en mairie, concernant la mise à jour du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant-projet sommaire du SIEA concernant l'extension et la modernisation des armoires de commande pour la commune.

M. le Maire fait un résumé au Conseil Municipal du rapport des observations de la cour des comptes d'Auvergne Rhône Alpes suite à l'examen de la gestion du SIEA.

### **ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal est informé de l'installation prochaine d'une banque d'accueil au rez de chaussée du musée (ancien accueil de l'Office de Tourisme Haut Bugey) et de la mise en place d'une régie de recettes pour le règlement des entrées et visites du musée.

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'association FNACA pour ses remerciements suite à l'attribution d'une subvention.

### **DIVERS**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement du bulletin municipal et du choix des plans de la commune qui seront joints.

Le Conseil Municipal prend connaissance des prochaines mesures prises par la CC Haut Bugey :

- Mise en place de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en lieu et place de la Redevance sur les Ordures Ménagères (REOM).

- La CC Haut Bugey informe que les sacs poubelles seront distribués en 2017 pour la dernière fois.

Une formation défibrillateur est organisée par la mairie le MERCREDI 7 DECEMBRE à 19 H salle place de l'Eglise.

L'office de Tourisme Haut-Bugey propose à la vente des paniers garnis de produits locaux.